

# LIGUE DOUBLETTES 2017-2018

## Echandens - Lauanne - Vidy

## REGLEMENT

Le Comité A.V.B organise une ligue doublette, cette ligue est réservée aux joueurs (ses) possédant une licence AVB pour la saison 2017 / 2018.

Elle débutera le mardi 24 octobre 2017 en alternance entre Vidy et Echandens. Elle se déroulera en doublette à 19 H 20. (Boules d'essais) 14 doublettes maximum qui s'affronteront en système Peterson.

### L'AVB veut atteindre 4 objectifs à travers cette ligue

- 1<sup>er</sup> donner la possibilité au joueurs licenciés vaudois d'obtenir 20 parties officielles avant le 31 décembre afin d'avoir une catégorie pour les championnats Vaudois et de facto Suisse
- 2<sup>ème</sup> avoir un handicap défini pour la 2<sup>ème</sup> moitié de saison
- 3<sup>ème</sup> tester chaque semaine sur 2 surfaces différentes (AMF Vidy et Brunswick Echandens)
- 4<sup>ème</sup> se faire plaisir, progresser et consolider ces connaissances à travers ces essais, afin que les joueurs (ses) faisant partie de l'AVB soient toujours aussi compétitifs (ves) à travers la Suisse.

### Inscription jusqu'au 10 octobre 2017.

Dates des tours aller :	24 octobre <b>Vidy</b>	1 <sup>er</sup>	et	2 <sup>ème</sup>	match
	7 novembre <b>Miami</b>	3 <sup>ème</sup>	et	4 <sup>ème</sup>	match
	14 novembre <b>Vidy</b>	5 <sup>ème</sup>	et	6 <sup>ème</sup>	match
	21 novembre <b>Miami</b>	7 <sup>ème</sup>	et	8 <sup>ème</sup>	match
	28 novembre <b>Vidy</b>	9 <sup>ème</sup>	et	10 <sup>ème</sup>	match
	5 décembre <b>Miami</b>	11 <sup>ème</sup>	et	12 <sup>ème</sup>	match

### Pause décembre – janvier

13 février <b>Vidy</b>	13 <sup>ème</sup>	et	1 <sup>er</sup>	retour
27 février <b>Miami</b>	2 <sup>ème</sup>	et	3 <sup>ème</sup>	match
13 mars <b>Vidy</b>	4 <sup>ème</sup>	et	5 <sup>ème</sup>	match
20 mars <b>Miami</b>	6 <sup>ème</sup>	et	7 <sup>ème</sup>	match
27 mars <b>Vidy</b>	8 <sup>ème</sup>	et	9 <sup>ème</sup>	match
17 avril <b>Miami</b>	10 <sup>ème</sup>	et	11 <sup>ème</sup>	match

Vacances scolaires 30.03 au 15.04.

24 avril **Vidy** 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> match

Le nombre d'inscriptions est de 14 doublettes maximum. 1 ou 2 groupes, les groupes seront équilibrés (si possible)

Si plus de 14 doublettes inscrites la ligue se déroulera en même temps le mardi à Vidy groupe 1 et à Echandens groupe 2, une semaine à Vidy la semaine suivant à Echandens ainsi de suite.

Si moins de 14 doublettes inscrites elle se déroulera en alternance Mardi à Vidy, et le mardi suivant à Echandens, etc.

Les doublettes seront prises en compte dans l'ordre d'inscription. Le calendrier sera adapté si le nombre n'est pas atteint.

### DEROULEMENT DES JEUX

Chaque doublette rencontre chacune des autres doublettes dans un match de 3 parties, 2 matchs par soir = 120 minutes de jeu plus déplacement = 19h20 à 21h45.

La bonification est de 2 points par partie gagnée et 1 point pour le total des 3 parties.  
Une bonification supplémentaire de 1 point pour la confrontation directe entre les joueurs n°1 de chaque équipe, idem pour les joueurs n° 2 sera attribué.  
Total maximum par match = 13 points.  
Ces points sont divisés par deux en cas d'égalité.

Sera déclaré vainqueur la doublette qui aura cumulé le plus de points au terme de la ligue, en cas d'égalité le nombre de quilles abattues handicaps compris sera déterminant, en cas de nouvelle égalité la différence de quilles entre le meilleure et le moins bon match, etc.

### HANDICAPS

Le handicap sera basé sur la moyenne au 30 juin 2017 (40 parties).  
Pour les joueurs (ses) qui n'ont pas de moyenne officielle, l'handicap sera calculé sur les 6 premières parties.  
Il sera recalculé pour la reprise en février 2018 sur la base des nouvelles moyennes Swiss bowling au 31.12.2016 si le nombre de 20 parties officielles est atteint et sera valable pour le reste des matchs de la ligue.  
Si les 20 parties officielles ne sont pas atteintes il sera recalculé sur les quilles abattues à la ligue en 2016.  
Information comme stipulé dans le règlement SB le handicap ne peut pas augmenter à l'intersaison.

### RESULTATS

Toutes contestations sur les résultats après un match doivent être formulées à l'organisation au plus tard le soir même.

### ABSENCES

Un joueur (se) absent et non remplacé sera crédité d'un score de 160 par partie.

Un joueur (se) arrivant sur les pistes alors que la partie est commencée ne peut débiter qu'à la partie suivante.

Si un joueur (se) est absent et non remplacé, la doublette devra s'acquitter du fond de prix et d'une participation supplémentaire de CHF 20.-.

Le fond de prix et la participation supplémentaire de CHF 20.- par joueur absent, doit être payé par la doublette avant le début du prochain match. Si ce n'est pas fait, la doublette sera disqualifiée avec redistribution des points et s'acquittera des fonds de prix et des participations supplémentaires jusqu'à la fin de la ligue.

## REMPACANTS

Maximum 2 remplaçants par doublette, les 2 remplaçants peuvent remplacer dans la doublette le même soir, les remplaçants sont libre de remplacer dans n'importe quelle doublette, seuls les titulaires sont bloqués sans leur doublette ils devront être obligatoirement désignés à l'inscription.

## REGLEMENT

Le règlement Swiss Bowling est en vigueur, en ce qui concerne la fumée, l'alcool, le vapotage, etc

## PROTETS

Ils doivent être déposés par la doublette par écrit 48 heures au plus tard après le match concerné avec un dépôt de CHF 50.- qui sera remboursé en cas de gain de cause. Ces cas seront soumis au comité A. V. B. et si besoin à la commission de recours.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à remettre au Président sportif A.V.B. Jean-Marc Godel au plus tard pour le 10 octobre 2017. E-mail : [presidentsportif@bowlingvd.ch](mailto:presidentsportif@bowlingvd.ch)

## FINANCEMENT

Il n'y a pas de finance d'inscription.

La participation par soir et par doublette et de CHF 80.- parties comprises.

INDEMNITES basées sur 14 doublettes elles seront adaptées à la baisse si nous n'atteignons pas ce nombre.

**Sera calculée en fonction des inscriptions définitives.**

1 <sup>er</sup>	CHF 1700.00	8 <sup>ème</sup>	CHF 150.00
2 <sup>ème</sup>	CHF 1300.00	9 <sup>ème</sup>	CHF 150.00
3 <sup>ème</sup>	CHF 1050.00	10 <sup>ème</sup>	CHF 150.00
4 <sup>ème</sup>	CHF 700.00	11 <sup>ème</sup>	CHF 100.00
5 <sup>ème</sup>	CHF 400.00	12 <sup>ème</sup>	CHF 100.00
6 <sup>ème</sup>	CHF 300.00	13 <sup>ème</sup>	CHF 100.00
7 <sup>ème</sup>	CHF 200.00	14 <sup>ème</sup>	CHF 100.00

L'AVB met un montant de CHF 976.00 dans planche de prix

Toutes dispositions non prévues par ce règlement seront débattues par les organisateurs de la ligue.

6 septembre 2017